

Créez votre garantie Santé sur mesure,
adaptée à vos besoins et à votre budget.

SOINS COURANTS	S.S.	ECO	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
Consultations, visites, radiologie	70%	100%	100%	100%	125%	150%
Franchise par acte médical ≥ 120 €	-	100%	100%	100%	100%	100%
Analyses	60%	100%	100%	100%	100%	100%
Auxiliaires médicaux	60%	100%	100%	100%	100%	100%
Frais de transport, ambulances	65%	65%	100%	100%	100%	100%
Médicaments : - Vignettes blanches	65%	100%	100%	100%	100%	100%
- Vignettes bleues	30%	60%	90%	100%	100%	100%
- Vignettes oranges	15%	30%	45%	75%	100%	100%
Petit appareillage, orthopédie	60%	60%	100%	100%	125%	150%
Médecine Douce : Ostéopathie, chiropractie, micro-kinésithérapie, étiopathie, diététique, acupuncture (3 séances /an)	-	-	-	-	15 € /séance	30 € /séance
Cure thermale (soins)	65%	65%	100%	100%	100%	100%
Cure thermale (transport, hébergement)	65%	65%	100%	S.S. + 80 € /an	S.S. + 120 € /an	S.S. + 200 € /an

OPTIQUE / DENTAIRE / APPAREILLAGE	S.S.	ECO	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
Verres et Monture Adulte <small>(forfait utilisable sur 2 années civiles sauf nouvelle prescription médicale)</small>	60%	60%	100%	S.S. + 150 €	S.S. + 275 €	S.S. + 400 €
Verres et Monture Enfant <small>(forfait utilisable sur 2 années civiles sauf nouvelle prescription médicale)</small>	60%	60%	100%	S.S. + 100 €	S.S. + 175 €	S.S. + 250 €
Lentilles acceptées / refusées par la S.S.	60% / -	60% / -	100% / -	S.S. + 100 € /an	S.S. + 150 € /an	S.S. + 200 € /an
Chirurgie au laser de l'œil refusée par la S.S.	-	-	-	100 € /œil	250 € /œil	500 € /œil
Soins dentaires	70%	100%	100%	100%	100%	100%
Prothèses dentaires	70%	70%	100%	150%	250%	350%
Implants / Actes hors nomenclature / Parodontologie <small>Plafond annuel dentaire : 1 000 € la 1ère année d'adhésion</small>	-	-	-	-	150 € /an	300 € /an
Orthodontie acceptée par la S.S.	70%/100%	70% / 100%	100%	S.S. + 100 € /sem.	S.S. + 200 € /sem.	S.S. + 350 € /sem.
Orthodontie refusée par la S.S.	-	-	-	50 € /an	100 € /an	175 € /an
Audioprothèses	60%	60%	100%	S.S. + 200 € /app. /an	S.S. + 400 € /app. /an	S.S. + 600 € /app. /an
Autres appareillages (lit médicalisé, fauteuil roulant...)	65%/100%	65% / 100%	100%	150%	200%	300%

HOSPITALISATION	S.S.	ECO	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
Frais de séjour	80%	100%	100%	100%	100%	100%
Honoraires	80%	100%	100%	125%	150%	200%
Forfait journalier <small>(durée illimitée y compris en psychiatrie, convalescence, maison de repos)</small>	-	100% (franchise annuelle 5 jours)	100%	100%	100%	100%
Franchise par acte médical ≥ 120 €	-	100%	100%	100%	100%	100%
Chambre particulière (avec hébergement) <small>(limitation en psychiatrie, convalescence, maison de repos)</small>	-	-	-	100% 40 € /jour	100% 60 € /jour	100% 80 € /jour
Frais d'accompagnement (12 jours /an) ⁽¹⁾	-	-	-	30 jours /an 20 € /jour	60 jours /an 35 € /jour	90 jours /an 50 € /jour

LES « plus » MUTAME

inclus dans chaque garantie ⁽³⁾



PREVENTION / PRESTATIONS SOCIALES	
Prévention :	- Pilule contraceptive refusée par la S.S. 30 € /an
	- Vaccins refusés par la S.S. 30 € /an
	- Sevrage tabagique accepté par la S.S. 80 € /an
	- Ostéodensitométrie acceptée/refusée par la S.S. 100%
Prestations Sociales :	- Allocation Naissance / Adoption ⁽²⁾ 100 €
	- Allocation Mariage / PACS 100 €
	- Allocation pour frais d'Obsèques * 579 €
	- Rente d'Orphelin * 210 € / an / enfant
Aides exceptionnelles	Décision du Bureau
Avances santéréimboursables (sur 24 mois, sans intérêt, sans frais de dossier)	2 000 € maxi
Assistance vie quotidienne / Aide à domicile	oui
Priorité Santé Mutualiste (écoute, informations, conseils, orientation)	oui

Dans les colonnes ECO, Niveau 1, Niveau 2, Niveau 3, Niveau 4, figure le remboursement Sécurité Sociale + Mutuelle. Quelle que soit l'option choisie, les remboursements Sécurité Sociale + Mutuelle ne peuvent en aucun cas dépasser les frais réellement engagés. Les remboursements sont exprimés en pourcentage de la base de remboursement de la Sécurité Sociale. Les prestations s'inscrivent dans le respect du parcours de soins et des dispositions prévues pour les contrats responsables. La Mutuelle ne prend pas en charge les dépassements d'honoraires hors parcours de soins. La Mutuelle ne prend pas en charge la franchise forfaitaire annuelle. * Contrat collectif annuel souscrit auprès de l'Union MUTAME Garanties régie par le livre II du Code de la Mutualité.

(1) Cette prestation concerne les frais d'hébergement des personnes accompagnant par nécessité médicale un adhérent (quel que soit son âge) en milieu hospitalier et/ou en situation de fin de vie.

(2) Si adhésion de l'enfant à la Mutuelle dans les deux mois suivant sa naissance ou son adoption et pour une durée minimum de 1 an.

(3) Pour ECO : prévention, aides exceptionnelles, avances santé remboursables, priorité santé mutualiste uniquement

2012

POUR UN DEVIS PERSONNALISÉ

04 50 33 11 36 - www.mutame74.com

